

INSCRIPTIONS SAISON 2015-2016

La saison 2014/2015 se termine et les inscriptions pour la saison prochaine commencent !!!.

Vous trouverez ci-joint les formulaires à remplir. Vous pouvez aussi les télécharger depuis le site : asf-handball.org

Pour valider votre inscription, vous devez **remettre le dossier complet** à votre entraîneur qui le vérifiera avec vous. Les dossiers incomplets seront refusés et le joueur n'aura pas accès aux entraînements.

ATTENTION ! Au vu du nombre croissant d'adhérents, nous ne pourrions garantir que les 25 premières adhésions par catégorie.

Date limite de dépôt des dossiers COMPLETS le 10 juillet 2015

Catégorie	Né(e) en	Cotisation (licence incluse)
Premiers pas - Mini Hand (3 - 5 ans)	2010 – 2011	120 €
Moins de 9 ans	2007 à 2009	150 €
Moins de 11 ans mixte	2005 - 2006	150 €
Moins de 13 ans mixte (*)	2003 - 2004	160 €
Moins de 15 ans masculin(*)	2001 - 2002	162 €
Moins de 15 ans féminine(*)	2001 - 2002	162 €
Moins de 17 féminine	1999 - 2000	162 €
Moins de 17 ans masculin	1999 - 2000	162 €
Plus de 15 ans féminine	1999 et avant	202 €
Plus de 16 ans masculin	1998 et avant	202 €
Loisirs + DE 18 ANS		125 €

La cotisation est à régler dans sa totalité (en 1 ou 2 chèques à l'ordre de ASF handball). Le premier sera débité en septembre. **Les Pass 92 (*), les chèques vacances et les Coupons Sport sont acceptés.** Les familles percevant l'ARS de la CAF pour l'adhérent peuvent bénéficier d'un remboursement partiel de cotisation (se renseigner auprès des membres du bureau).

Avec le paiement, vous devez remettre le formulaire d'adhésion au club de handball ASF dûment rempli et signé.

NOUVEAUTE 2015 : une fois le dossier d'adhésion retourné au club (formulaire d'adhésion, certificat médical et règlement) et afin de valider définitivement votre inscription, vous recevrez un mail à l'adresse que vous nous aurez communiquée vous expliquant la procédure de transmission des documents obligatoires à fournir.

La pièce d'identité, la photo d'identité et le certificat médical de l'adhérent vous seront alors demandés en fichier joint (scan ou photo à partir de votre téléphone portable)

Les personnes licenciées en 2014-2015 dans un autre club doivent le signaler à l'entraîneur.